Communique de presse

OZP, 29 septembre 2016

**Les inégalités scolaires : la faute à l’éducation prioritaire ?**

L’éducation prioritaire revient dans le débat public, mais pas comme l’OZP le demandait, pour consolider les premiers acquis de la Refondation ou corriger les premières défaillances. Non, parce que certains zappent la refondation et reprennent le débat en l’état où il était avant la consultation nationale sur la refondation de l’école en 2012. L’occasion ? Le rapport du CNESCO « Inégalités sociales et migratoires ; comment l’école les amplifie ? » Si les inégalités sociales se sont accrues depuis 1981, ce serait la faute à l’éducation prioritaire !

Reprenons le débat et posons le problème de la gouvernance de l’éducation nationale :

**Quelle éducation prioritaire avant la refondation ?**

Le rapport critique les **« relances à répétition »** de l’éducation prioritaire. L’OZP a critiqué les périodes d’inaction, de silence institutionnel et parfois de régression qui ont suivi les relances. Pendant toutes ces années, l’éducation prioritaire n’a vécu que par l’action de militants de terrain qui ont su développer des pratiques qui ont servi de modèle à la Refondation de janvier 2014.

**L’éducation prioritaire, pas dans l’ADN de l’institution ?** Le rouleau compresseur de la gestion ne prend pas facilement en compte, et surtout pas durablement, les exigences d’une politique dérogeant sur certains points au droit commun. On constate ainsi une quasi incapacité à conjuguer gestion des ressources humaines, gestion des emplois et éducation prioritaire. Comme si, faute d’être constamment portée à bouts de bras par le pouvoir politique, toute réforme était condamnée à perdre son sens et à se dégrader en procédure bureaucratique.

**Enfin, l’éducation prioritaire !** Le programme, exposé en janvier 2014 et précédé en 2012 d’une consultation sur la refondation de l’école puis d’Assises de l’Education prioritaire, a enfin été appliqué méthodiquement lors des rentrées suivantes*,* avant d’être, par endroits, bousculé par une priorité nouvelle : éteindre les résistances à la réforme du collège. Dans le même temps, de nombreux réseaux ont su intégrer cette réforme dans leur projet pédagogique.

La refondation a choisi **l’entrée par la pédagogie**, à travers un **référentiel** dessinant un cadre pédagogique commun à l’ensemble des acteurs, avec un cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) et avec des **moyens humains** pour la formation interne au réseau, la concertation et le développement du travail collectif.

Le rapport demande (p. 7 de la synthèse) de « *changer fondamentalement les pratiques pédagogiques* » et de « *miser sur l’expertise des acteurs de terrain* ». N’est-ce pas ce qui est entrepris avec les REP ? D’ailleurs, il le reconnait (p. 8) : *« L’orientation actuelle de la relance vers le pédagogique… s’appuie enfin sur des leviers efficaces au cœur des apprentissages* », mais il conclut cependant : « *[la relance] ne règle pas tous les effets négatifs attachés au label éducation prioritaire »*. Comme si c’était ce **label** qui faisait fuir les classes moyennes des écoles ZEP et décourageait leurs enseignants !

Comment oser cette formule aussi perverse : « *l’éducation prioritaire, une discrimination devenue négative ?*». Alors que la raison d’être de l’éducation prioritaire est de se donner les moyens de lutter contre les inégalités dont sont victimes les populations de territoires de relégation, voilà qu’elle serait la vraie responsable des dysfonctionnements de l’école ! Plutôt que de stigmatiser le travail entrepris dans les REP, d’ignorer les progrès déjà réalisés, le rapport aurait dû proposer de reconnaître la refondation engagée et consolider ses acquis.